

## Compte-rendu du conseil du lundi 17 mai 2021

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre en date du 10 mai 2021 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

**Présents :** Emmanuelle JARDIN-PAYET - Daniel VINCENT – Céline BLANLOT - Jean-François MORLAY – Jean-Paul FANET - Sylviane LELANDAIS – Sophie LE PIFRE – Aziz BALADI – Ludivine BENOIT – Sébastien PATINET —Salah GHERBI - Carla DELÉPÉE – Frédérique KALBUSCH - Marlène PREVEL – Martine FOURNIER – Sébastien PICOT – Martine RUFFIN – Jean-Luc GAUFFRE formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés :**

Pascal GUEGAN donne pouvoir à Jean-Luc GAUFFRE  
Jean-Jacques MATHERN donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET  
Yann LEBOUTEILLER donne pouvoir à Daniel VINCENT  
Christine MIOUX donne pouvoir à Martine RUFFIN

**Secrétaire de séance :** Sophie LE PIFRE

### **Ordre du jour**

#### **1°) Approbation du compte-rendu du lundi 19 avril 2021**

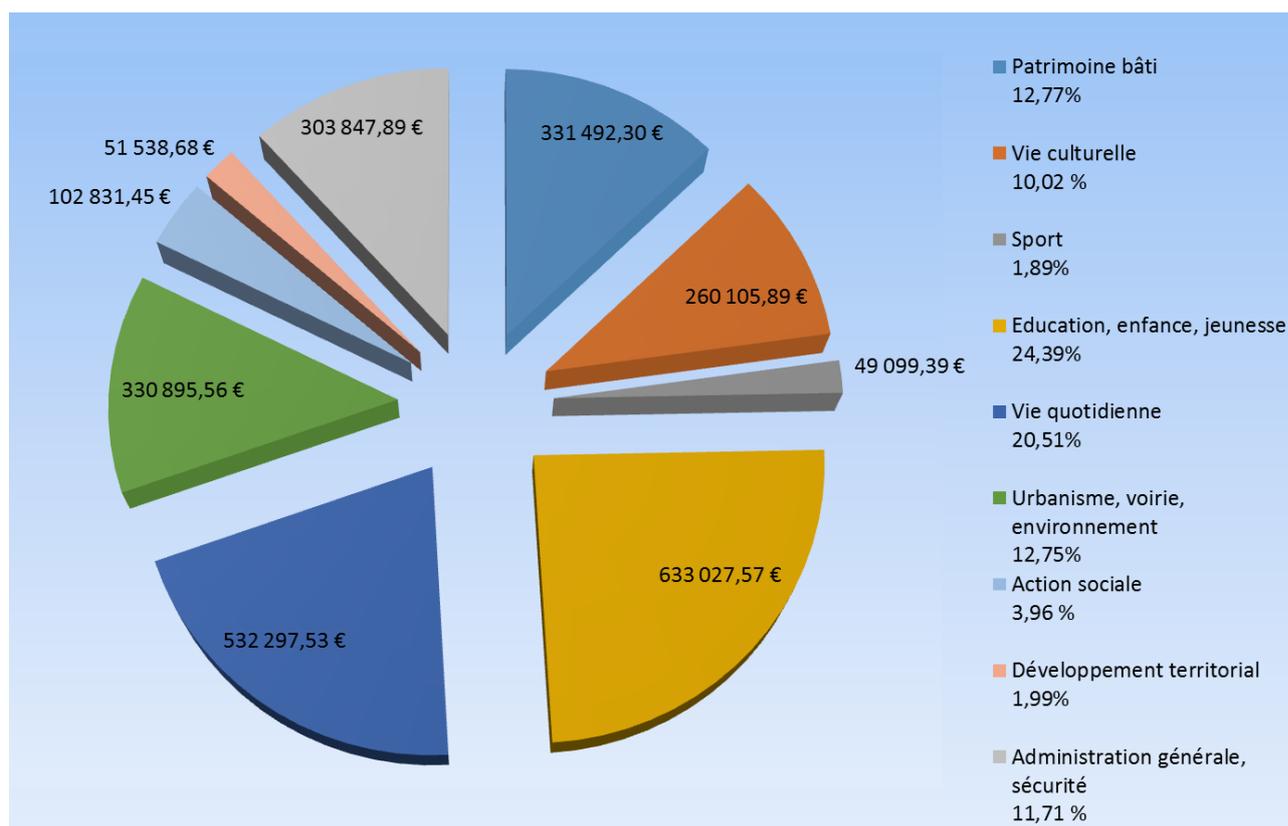
Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **2°) Présentation du budget primitif 2021 par centres analytiques**

Madame la Secrétaire Générale présente le budget primitif 2021 par centres analytiques hors opérations d'ordres, dépenses imprévues et virement à la section d'investissement. Les dépenses comptabilisées comprennent les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion, les charges financières, les charges exceptionnelles et les charges de reversement à la Communauté Urbaine Caen la mer.

- **Patrimoine bâti**
  - Fluides
  - Entretien
  - Contrôle & Sécurité
- **Vie culturelle**
  - Médiathèque
  - Culture
  - Commémorations
- **Sport**
- **Education, enfance, jeunesse**
  - Ecoles
  - Périscolaire (garderie- cantine)
  - Enfance et jeunesse
- **Vie quotidienne**
  - Espaces verts, propreté
  - Plage
- **Urbanisme, voirie, environnement**
  - Urbanisme
  - Voirie et réseaux
  - Environnement
- **Action sociale**
- **Développement territorial**
  - Projets structurants
  - Mobilités
- **Administration générale**
  - Service à la population
  - Vie municipale
  - Sécurité

## Répartition analytique des dépenses de fonctionnement - BP 2021



### 3°) Vote d'une subvention au réseau psychologue du groupe scolaire.

Madame le Maire adjoint chargée de l'éducation, l'enfance et la jeunesse présente une demande de subvention au profit de la psychologue scolaire en EDA intervenant sur notre territoire, rattachée à l'Antenne de Douvres la Délivrande pour l'acquisition du test WPPSI IV.

En effet, la psychologue est actuellement en possession de la version III qui est obsolète, non conforme au code de déontologie des psychologues et de ce fait rendu inutilisable. Or cet outil est indispensable pour les élèves de 3 à 7 ans et pour des enfants plus âgés relevant de l'enseignement spécialisé. Actuellement, la psychologue emprunte le test de ses collègues de Courseulles et Caen.

Aussi, elle sollicite les communes dont elle dépend pour acquérir ce matériel, dont le coût s'élève à 1 561.20 €. Ce matériel étant utilisé par les communes de Douvres la Délivrande, Bernière, Saint Aubin sur Mer, Langrune, Luc sur mer, Cresserons, Lion sur mer, Hermanville-Sur-Mer et Saint Aubin d'Arquenay, soit 9 communes, il est proposé de répartir la charge sur les 9 communes, ce qui représenterait une contribution de 173.47 € par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote une contribution de 173.47 € pour participer à l'acquisition du test WPPSI IV.
- dit que cette somme sera versée à la coopérative scolaire d'Hermanville-Sur-Mer qui se chargera de verser la somme au réseau psychologue.

### 4°) Décision budgétaire modificative n°2/2021 – Commune

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°2/2021 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP+ DM1	DM 2/2021	BP+DM1+DM2
022 –Dépenses imprévues	8 593 €	- 174 €	8 419 €
65738– Subvention coopérative scolaire	2 702.50 €	+ 174 €	2 876.50€
<b>TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES</b>			<b>0 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP	DM 2/2021	BP+DM1+DM2
2128 – Autres agencements	156 564.69 €	- 5 000 €	151 564.69 €
2313 op 20 – Autres immobilisations en cours	44 565.47 €	+ 5 000 €	49 565.47 €
<b>TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES</b>			<b>0 €</b>

### **5°) Communauté Urbaine Caen la mer – aide pour l’acquisition de vélo à assistance électrique**

Par délibération du 15 février 2021, la commune a mis en place un dispositif d’aide pour l’acquisition de vélo à assistance électrique. La communauté urbaine Caen la mer a de son côté acté en bureau communautaire du 25 mars 2021 un complément forfaitaire de 50 euros pour accompagner et amplifier la pratique du vélo au quotidien. Ce complément sera versé directement par la commune d’Hermanville-Sur-Mer au bénéficiaire et remboursé par la Communauté Urbaine Caen la mer sur production d’un justificatif en fin d’année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- accepte d’avancer le complément forfaitaire de 50€ au bénéficiaire qui remplit les conditions.
- charge Monsieur le Maire de demander le remboursement en fin d’année auprès de la Communauté urbaine Caen la mer.

### **6°) Présentation de la démarche de projet de contrat de territoire**

Monsieur le Maire présente la démarche de projet de contrat de territoire initiée par la Communauté Urbaine Caen la Mer. C’est une démarche volontaire et à l’initiative du territoire pour :

- Bien connaître son territoire, ses atouts mais aussi ses vulnérabilités au regard des évolutions et mutations à venir.
- Définir une vision partagée de l’avenir.

Elle est formalisée dans un document socle stratégique pour guider l’action de la Communauté et dessiner une feuille de route collective avec une double temporalité, celle du mandat, et une plus prospective de moyen et long terme.

Le projet de territoire est une démarche en 4 phases :

1. Diagnostic et enjeux : cadrage, diagnostic provisoire, partage du diagnostic et validation.
2. Stratégie : pistes stratégiques, définition de la stratégie, partage des ajustements, validation.
3. Actions : référentiels des actions, plans d’actions, fiches actions, validation et partage.
4. Pilotage : état des lieux, définition des dispositifs, mise en œuvre des dispositifs.

A ce jour la phase 1 a été engagée : 3 enquêtes ont été menées, une à destination des habitants, une au monde économique et une à tous les élus. De nombreux ateliers vont être organisés

Les thématiques retenues sont :

- Population
- Accessibilité-mobilité
- Habitat logement
- Aménagement foncier
- Agriculture alimentation
- Développement économique
- Service à la population avec 3 focus sports-culture/formation supérieure/santé
- Tourisme - Patrimoine
- Environnement avec 4 focus : biodiversité, eau, risques, énergie-climat & déchets.

## **7°) Réseau jeunesse**

Madame le Maire adjoint chargé de l'éducation, de l'enfance et jeunesse rappelle au conseil que la commune d'Hermanville-Sur-Mer a adhéré au réseau jeunesse initié par la commune d'Hérouville Saint Clair en 2014. Le Réseau Jeunesse a été créé dans une volonté de coopération, de partage et de mutualisation entre les communes du territoire caennais sur les enjeux de la jeunesse de la Communauté Urbaine. Actuellement entre 20 et 25 communes du territoire communautaire participent aux rencontres et ont signé une charte d'engagement moral.

Les objectifs généraux du réseau sont :

- Se connaître et partager ses expériences
- Favoriser un meilleur échange d'informations
- Renforcer la solidarité entre les collectivités au travers de la mutualisation des moyens et des pratiques
- Encourager la diversité de projets destinés aux jeunes

Les objectifs opérationnels sont :

- Eviter l'isolement des techniciens sur certains territoires
- Agir sur la mobilité des jeunes et sur la mixité des publics
- Donner à voir les réalisations des jeunes sur les territoires
- Encourager la créativité dans tous les domaines

Mme le Maire adjoint rappelle qu'actuellement le réseau est découpé en trois plateaux distincts (plateau ouest/plateau plaine sud/plateau Mer) avec un élu référent et un technicien référent par plateau.

L'objectif aujourd'hui est de structurer le réseau dans un premier temps par sa forme juridique et dans un second temps de le doter d'un coordinateur réseau. Plusieurs réunions ont eu lieu pour débattre des possibilités juridiques de structuration par la mise en place soit d'un SIVU, soit d'un service commun à la Communauté urbaine caen la mer soit un Groupement d'Intérêt Public.

Les différents échanges avec la CAF et communes semblent s'engager vers le dispositif du GIP.

Il est aujourd'hui important de se positionner sur le principe de continuer à adhérer au réseau, afin de poursuivre le travail engagé et permettre d'affiner le choix juridique et les enjeux financiers pour les communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Affirme sa volonté de continuer à adhérer au réseau et de s'engager dans la future structure juridique.
- Affirme qu'elle participera financièrement au recrutement d'un coordonnateur réseau à hauteur de ses obligations.
- Charge le maire de toutes les démarches nécessaires au dossier.

## **8°) Charte « ma commune et moi »**

Madame DELEPEE et Monsieur PATINET, conseillers municipaux en charge de travailler sur la démocratie participative font état des travaux conduits par la commission depuis plusieurs mois. L'analyse des questionnaires diffusés à la population en février 2021 et suite aux propositions de l'équipe municipale, ils présentent aux membres du conseil le projet de **Charte « Ma commune et moi »**, charte de la démocratie participative d'Hermanville-Sur-Mer.

La charte précise le cadre de « Ma commune et moi », les valeurs, les rôles et missions des habitant.e.s d'Hermanville-sur-Mer et des élu.e.s de la commune.

Cette charte vise à établir les engagements pris respectivement par les élu.e.s et les citoyen.ne.s, afin d'œuvrer collectivement pour le bien commun, dans une relation de confiance réciproque.

« Ma commune et moi » a pour but de permettre à chacun de s'investir dans la vie collective, de s'impliquer dans des actions pour renforcer le bien-vivre ensemble et d'enrichir les échanges entre élu.e.s et habitant.e.s afin d'étoffer la réflexion des élu.e.s dans les processus de prise de décisions.

La démarche « Ma commune et moi » est la concrétisation d'une volonté politique de donner la parole aux citoyen.ne.s et de s'appuyer sur l'intelligence collective pour nourrir les débats et les réflexions et ainsi aller plus loin ensemble.

Cette volonté d'associer les habitant.e.s aux projets renforce et complète la démocratie représentative, sans s'y substituer. Elle permet de créer des processus et des outils qui feront émerger une nouvelle réponse démocratique.

La charte a pour vocation d'être le socle sur lequel pourront s'appuyer les élu.e.s, pour définir le mode de participation approprié en fonction des sujets et des projets, afin d'éviter une sur-sollicitation des différents acteurs.

A Hermanville-sur-Mer, avec « Ma commune et moi », la participation prend les formes suivantes :

- **L'information** : en amont de la participation, il est important de transmettre l'information. C'est la première étape pour permettre à chaque partie prenante de faire un choix éclairé, le moment venu.
- **La consultation** : vise à consulter les habitants pour recueillir un avis sur des sujets ou des projets. Cette consultation se base sur des sondages et des enquêtes. L'équipe municipale recueille les préférences émises pendant la consultation afin d'accompagner la décision finale.
- **La concertation** : repose sur un dialogue, la recherche d'une coopération entre habitant.e.s et élu.e.s. La concertation permet d'apporter des besoins, des idées, des compétences à un projet précis. Les différentes contributions sont prises en compte dans la décision finale et le processus de décision finale est explicité et transparent. En résumé, la commune propose à la réflexion collective un projet ou un sujet à mettre en œuvre.
- **La co-construction** : L'équipe municipale décide de donner aux habitant.e.s le pouvoir d'agir, depuis l'idée et jusqu'à sa réalisation, via un financement à travers le budget participatif ou via d'autres accompagnements. En résumé, les habitant.e.s, les usagers, ont un projet et souhaitent le partager avec la collectivité. Ainsi, la commune les aide à mobiliser les ressources nécessaires pour le concrétiser.

Quelques que soient les modalités choisies, la décision finale reste du ressort du conseil municipal ou du maire suivant le domaine de compétence.

Madame DELEPEE et Monsieur PATINET déclinent ensuite les engagements des parties prenantes et les principes à respecter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le projet de charte de la démocratie participative d'Hermanville-sur-Mer « ma commune et moi. ».
- Valide le logo créé pour l'occasion.

### **9°) Organisation des temps scolaires à la rentrée en septembre 2021**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la parution au journal officiel du 28 juin 2017 du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, il était possible de modifier l'organisation de la semaine scolaire et de revenir à la semaine de 4 jours. Le conseil municipal avait alors en décembre 2017 validé le retour à la semaine de quatre jours en supprimant notamment l'école le mercredi matin et l'organisation des temps d'activités péri-éducatives des mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30. Ce système prenant fin en juillet 2021, le conseil est sollicité pour donner son avis sur l'organisation des temps scolaires à la rentrée de septembre 2021. Le conseil d'école consulté lors du dernier conseil en avril 2021 a émis un avis favorable au maintien de la semaine à 4 jours. La municipalité, propose de maintenir également ce système dérogatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant la proposition du conseil d'école du groupe scolaire d'Hermanville-Sur-Mer, à l'unanimité :

- Valide le maintien de la semaine de quatre jours selon le calendrier ci-dessous :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 9h-12h	Classe	Classe		Classe	Classe
Après-midi 13h30-16h30	Classe	Classe		Classe	Classe

- Charge M. le Maire de mettre en œuvre cette nouvelle organisation du temps scolaire.
- Dit que les services périscolaires seront organisés de la façon suivante :
  - Garderie scolaire de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30
  - Pause méridienne de 12h00 à 13h30

### **10°) Convention pour le financement des postes de l'équipe permanente de la MJC Intercommunale.**

La précédente convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2020. La convention a pour objet le financement de l'équipe permanente de la MJC intercommunale soit les postes de directrice, et de l'équipe d'animation.

La participation globale des communes d'Hermanville-sur-Mer et de Colleville-Montgomery sera égale à la différence entre le coût des postes et les participations de la MJCI (8 700 €) et de tout autre financeur. La participation de chaque commune sera établie au prorata de sa population. La population prise en compte pour cette répartition sera celle résultant du dernier recensement paru au journal officiel.

La convention sera conclue pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle pourra faire l'objet d'avenant en cas de modification de poste.

Le conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la MJC intercommunale, la commune de Colleville Montgomery et la commune d'Hermanville-sur-Mer pour le financement de l'équipe permanente de la MJC Intercommunale.

### **11°) Transfert de la compétence Energies Renouvelables au SDEC ENERGIE par la commune d'Hermanville-Sur-Mer pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du pôle enfance jeunesse – Approbation de l'état contradictoire du patrimoine.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de transférer au SDEC ENERGIE la compétence « énergies renouvelables » pour le projet photovoltaïque sur le toit du pôle enfance jeunesse socioculturel d'Hermanville-Sur-Mer par délibération du 27 août 2018.

Le transfert est effectif après approbation d'un état contradictoire du patrimoine entre la commune et le SDEC ENERGIE.

La commune n'ayant aucun ouvrage d'énergies renouvelables à la date du transfert, le montant du patrimoine est de donc de 0.00€.

Ce montant est inscrit à l'inventaire de la commune au titre des énergies renouvelables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le montant proposé par le SDEC ENERGIE et retient comme valeur du patrimoine le montant de 0.00€

## **12°) Informations du maire et des maires adjoints**

- **Calendrier**

- ✓ Cérémonie des 5 et 6 juin
  - Samedi 5 juin à 18h00 : cérémonie commune avec Colleville Montgomery au cimetière britannique.
  - Dimanche 6 juin
    - 10h30 – Place du Courbet - avec le dévoilement d'une plaque des marins péris en mer sur le monument polonais
    - 11h15 Place Félix Faure
    - 12h au Cimetière Anglais.
- ✓ Fête de la musique : samedi 19 juin
- ✓ Elections : 20 et 27 juin 2021
- ✓ Apéro village supprimé en raison du contexte sanitaire.
- ✓ 26 juin : kermesse des écoles

### **Le 4 juin, à partir de 16h30, animations contre le gaspillage alimentaire à Hermanville-sur-Mer.**

La collectivité a mis en place en lien avec l'école (classes de CM1-2) un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire durant l'année scolaire. Une journée de valorisation de l'ensemble de cette démarche est proposée le vendredi 4 juin à partir de 16h30 dans le parc municipal.

Présentation des animations proposées :

#### **Dans la grande salle de la Ferme**

- Expositions « Comme à la maison »,
- Photos, vidéos des temps scolaires, de recettes de cuisine anti-gaspi réalisées par la garderie.

#### **A l'extérieur**

- Un atelier « Pain Perdu » animé par Florence et 3 enfants,
- Un atelier « soupe avec les légumes rebuts ou invendus » animé par Maurine. Cet atelier serait situé dans le parc près de la grande salle.
- Coin lecture et petits jeux « Stop au Gaspi ! » animé par 2 bénévoles de la médiathèque, 2 enfants de la garderie pour le basket recyclé 2 enfants de la garderie pour ça suffit le gâchis

**Dénomination de rue :** Monsieur le Maire fait état des échanges qu'il a eu avec Monsieur HABIB DELONCLE au sujet de la dénomination d'un nom de rue en hommage à son père Michel HABIB DELONCLE, ancien Ministre,

secrétaire d'Etat, résistant, qui a habité Hermanville-Sur-Mer pendant de très longues années. Monsieur le Maire propose de baptiser une cale d'accès à la mer boulevard Carnot. Une cérémonie sera organisée à la rentrée.

### **11°) Questions diverses**

Aucune question diverse

Fin du conseil : 22h05

Prochain conseil : lundi 5 juillet 2021 à 19h30